

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Région Nouvelle-Aquitaine**  
**Département de la Charente-Maritime**  
**Arrondissement Saint-Jean d'Angély**  
**Commune de Sainte-Même**

\*\*\*\*\*

**Arrêté de circulation portant permission de voirie, de circulation et de stationnement**

\*\*\*\*\*

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté le 06 novembre 1992 modifié ;

Considérant la demande présentée le 22 mai 2025 par Mondial Piscine, représentée par M Thomas BALLANGER, demeurant au 5, rue Roger Menaud à Saint-Jean-d'Angély (17400) tendant à obtenir une autorisation de voirie, de circulation et de stationnement en agglomération sur la route de Fontenet n°26, pour le coulage d'une piscine.

Considérant la nécessité d'intervenir sur le domaine public pour effectuer ces travaux.

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> – Le mardi 3 juin 2025, Mondial Piscine est autorisée à occuper le domaine public routier communal aux fins de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.**

**Article 2 : La circulation sera fermée dans les deux sens de 8h à 16 heures sur la route de Fontenet.** Le stationnement sera autorisé uniquement pour les véhicules de chantier (toupie béton et camion).

Article 3 - A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie dans les lieux habituels réservés à cet effet et publié au registre des arrêtés municipaux.

Article 5 - En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Madame le Maire et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Arrêté n° A2025-08**

du 26 mai 2025

Article 6 - Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, au Capitaine Yannick Fougeret, Chef du centre d'incendie et de secours de Saint-Jean-d'Angély et à Monsieur Yvan Geneix, commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Jean d'Angély,

Fait à Sainte-Même,  
Le 26 mai 2025.

Le Maire,  
Danielle Pertus



Département :  
CHARENTE MARITIME

Commune :  
STE MEME

Section : B  
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale  
26 Avenue de Fetyilly BP 80808 Réception  
sur RDV 17020  
17020 La Rochelle Cédex 1  
tél. 05.46.30.68.04 -fax  
ptgc.170.la-  
rochelle@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



